

CODE D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE DE FICOSA

Code : P-GG-XX/XX-01
Date initiale : Mai 2017
De : Mar 2021
Approuvé par : Conseil d'Administration de FICOSA INTERNATIONAL, S.A.
Edition 01

ENREGISTREMENT DES REVISIONS

Edition	Date	Description du changement	Approbation
0	02/05/2017	Version initiale	FICOSA INTERNATIONAL SA Conseil d'Administration
1	29/03/2021	Mise à jour sur le travail des enfants et le travail forcé ainsi que toutes les formes d'esclavage moderne et de traite des êtres humains Mise à jour sur les droits fondamentaux de tous les salariés de créer des syndicats, des représentations des salariés et des négociations collectives	FICOSA INTERNATIONAL SA Conseil d'Administration

1. OBJET, VALEURS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le Code d'éthique professionnelle de FICOSA définit les normes et attitudes à respecter et à mettre en pratique par toutes les personnes liées à l'entreprise. Nous sommes tous responsables du respect de ces normes de référence. Il s'agit de directives indispensables à notre modèle de gestion.

Ce code d'éthique professionnelle a été conçu comme un guide pour faciliter les décisions à prendre dans les situations habituelles des activités de FICOSA.

Nous sommes un groupe multinational dédié à la recherche, au développement, à la production et la commercialisation de systèmes et de composants pour automobiles, véhicules commerciaux et véhicules industriels. Entreprise leader du secteur dans la fabrication et la vente, nos produits d'une qualité irréprochable dépassent toujours les attentes des clients et fournisseurs, et apportent durablement de la valeur à nos employés et actionnaires. D'autre part, nous sommes le fournisseur officiel et le partenaire technologique de la plupart des fabricants de véhicules partout dans le monde.

Notre mission consiste notamment à innover, développer et fabriquer des produits à haute valeur ajoutée contribuant à améliorer la mobilité dans des domaines de progrès clés tels que la sécurité, le confort, les communications et l'environnement, en dépassant les attentes du marché et de nos clients.

Notre force réside dans nos engagements. Nous considérons que la réussite d'une entreprise ne se limite pas à sa taille, elle doit savoir faire preuve de souplesse, de rapidité, de créativité et de compréhension afin de répondre dans la même mesure aux besoins des employés, des clients, des actionnaires et de la société.

La réussite à long terme ne réside pas seulement dans le développement de bons produits. Chez Ficos, nous considérons que le succès dépend de la façon d'appliquer notre vision et les valeurs sur lesquelles elle repose. Nos valeurs forment l'esprit de notre entreprise, notre manière de penser et la façon dont nous devons agir. Nous sommes convaincus qu'en agissant en accord avec nos valeurs, nous atteindrons les objectifs marqués par notre vision.

Les valeurs que nous appliquons et qui nous identifient sont les suivantes :

- **Prise en considération de chacun**

Chaque personne occupe une place centrale dans notre projet d'entreprise. L'apprentissage et la formation, le respect, la diversité, la bienveillance, les rapports amicaux et chaleureux doivent faire partie intégrante de notre identité.

- **Travail d'équipe / Apprendre ensemble**

Partager ses connaissances, communiquer ouvertement, apprendre de ses erreurs, coopérer, comprendre que la réussite personnelle favorise la réussite de tous.

- **Engagement et passion pour notre travail**

L'envie de faire avancer le projet de l'entreprise, l'application de nos valeurs. Se sentir impliqué dans la réalisation de notre vision, en poursuivant les efforts et en appréciant le travail bien fait. Toutes les tâches sont aussi importantes les unes que les autres.

- **Innovation et créativité**

Tous nos employés ont la capacité d'innover et de créer. Par conséquent, à travers notre encadrement, nous devons favoriser le développement de leurs idées. Défier le marché en étant audacieux et en prenant des risques, mais toujours raisonnablement.

- **Orientation client**

Contribuer au succès de nos clients est la clé de notre propre réussite. Nous devons être en mesure de bâtir des relations de confiance avec nos clients en comprenant leurs besoins et en les anticipant.

- **Honnêteté et intégrité**

Être honnête et intègre dans tous nos agissements et nos attitudes. Nos principes et valeurs doivent être appliqués dans toutes nos décisions au quotidien.

- **Leadership**

Être humble, ne pas chercher à se mettre en avant, comprendre que toutes les personnes sont aussi importantes les unes que les autres est essentiel dans la direction de FICOSA. Diriger en étant exemplaire et en valorisant le rôle de chaque personne. Déléguer, décentraliser, avoir confiance en la capacité des personnes. Faire vivre les valeurs qui constituent l'identité de l'entreprise.

2. CHAMP D'APPLICATION

2.1 Destinataires

Ce code d'éthique professionnelle et la réglementation interne y étant liée doivent être respectés par les dirigeants, managers et employés de FICOSA, ainsi que toutes les personnes exerçant des fonctions professionnelles pour les filiales de FICOSA (en tant que dirigeants ou employés), après avoir été approuvés par le corps dirigeant.

FICOSA veillera également à ce que les tiers avec lesquels elle collabore respectent ce code d'éthique dans leurs rapports avec la société.

2.1.1 Obligations des dirigeants et managers.

La responsabilité de créer dans l'entreprise une culture éthique et conforme à la législation relèvera principalement des conseillers et dirigeants de FICOSA. Ils devront également s'assurer que les employés connaissent et respectent le présent code d'éthique professionnelle et la réglementation interne y étant liée.

Ils devront également mettre en place les infrastructures permettant de repérer et de réagir de manière appropriée face à tout incident susceptible de se produire dans l'entreprise lié au respect de l'éthique et de la légalité.

Plus précisément, les conseillers devront :

- Développer une culture du strict respect de l'éthique et de la légalité chez Ficos.
- Promouvoir et approuver toutes les réglementations internes nécessaires à l'application du présent code d'éthique.
- Donner aux dirigeants de FICOSA les moyens suffisants afin qu'ils adoptent toutes les mesures nécessaires à l'application du présent code d'éthique et les normes y étant liées.

Pour leur part, les dirigeants devront :

- Former tous les employés sur l'importance du comportement éthique et du respect de la réglementation.
- Mettre en place tous les moyens nécessaires pour diffuser les valeurs de l'entreprise et faire respecter les principes du code d'éthique professionnelle.
- Promouvoir toutes les modifications structurelles et les développements de normes nécessaires à un plus grand respect de la légalité.
- Prévenir les comportements contraires à l'éthique et au respect de la légalité.
- Réagir de manière appropriée face au non-respect du présent code.

2.1.2 Obligations des employés

Les employés de FICOSA devront contribuer à développer dans l'entreprise des comportements éthiques et respectueux de la légalité, éviter les infractions au présent code et signaler celles dont ils auraient connaissance. À cet effet, les employés devront :

- Avoir connaissance du présent code et s'engager à le respecter comme élément fondamental de leurs obligations de travail.
- Poser toutes les questions nécessaires à leurs supérieurs concernant l'interprétation du présent code ou la réglementation y étant liée.
- Connaître et utiliser tous les canaux permettant de signaler les éventuelles infractions.
- Participer à toutes les activités de formation organisées par FICOSA liées à l'éthique et au respect de la réglementation.

3. CRITÈRES DE CONDUITE ET PRATIQUES RESPONSABLES

3.1 Respect de la législation et de la réglementation interne

FICOSA s'engage à respecter et intégrer comme réglementation interne toutes les dispositions des conventions et textes légaux, nationaux ou internationaux susceptibles d'être liés aux activités de l'entreprise.

Tous les dirigeants, managers et employés du groupe devront respecter les lois des pays où ils exerceraient leurs activités, en tenant compte de l'esprit et des finalités de ces dernières, et en observant dans toutes leurs actions un comportement éthique.

3.2 Relations avec les employés

La direction de FICOSA :

- Favorise le développement personnel et professionnel de ses employés.
- Créé une ambiance de travail positive où tous les employés sont traités avec impartialité, respect et dignité.
- Favorise un style de direction participatif où sont renforcés la communication, l'initiative et le travail d'équipe.
- Adopte toutes les mesures possibles pour éviter les actes de harcèlement, discrimination ou violence dans l'entreprise.
- [Rejette tout recours au travail des enfants et au travail forcé ou obligatoire ainsi que toutes les formes d'esclavage moderne et de traite des êtres humains.](#)

Les employés :

- S'engagent à ne pas promouvoir ni permettre aucune situation de maltraitance, harcèlement, violence ou discrimination dans le travail.
- S'engagent à respecter les autres employés, subordonnés et supérieurs.

Tout type de promotion répond aux principes de mérite et de capacité appliqués au poste de travail. FICOSA garantit l'égalité des chances.

[FICOSA reconnaît le droit fondamental de tous les employés de créer des syndicats, des représentations des employés et mener des négociations collectives afin de construire un dialogue social constructif et coopératif.](#)

3.3 Honnêteté et Intégrité avec les clients et les fournisseurs

Les relations entre FICOSA, ses clients et ses fournisseurs sont basées sur des pratiques loyales et équitables. Dans la mesure du possible, FICOSA s'engage à ne pas entretenir de relations commerciales avec des fournisseurs ou clients, nationaux ou étrangers, n'étant pas engagés envers le respect des droits de l'homme, l'intégrité du secteur public et l'environnement.

FICOSA s'engage à ne pas entretenir de relation commerciale avec des entreprises ayant recours au travail des enfants, [au travail forcé ou obligatoire ainsi que toutes formes d'esclavage moderne et de traite des êtres humains](#) ou portant gravement atteinte aux droits de leurs travailleurs.

Il est interdit aux managers et employés de FICOSA d'offrir, recevoir ou autoriser l'offre ou la réception, directement ou indirectement, de toute contrepartie à un client ou un fournisseur pour obtenir des avantages indus de toute nature.

La compagnie s'engage à remplir fidèlement ses obligations contractuelles.

3.4 Relations avec le marché

FICOSA s'engage à adapter un comportement loyal vis-à-vis de ses concurrents et à respecter la législation en vigueur sur la concurrence, en évitant toute pratique limitant son application.

L'entreprise, ses dirigeants et ses employés veillent à fournir des informations exactes dans les activités de promotion de l'entreprise. Il n'est pas permis de fournir de fausses informations à des clients susceptibles de les induire en erreur. Par conséquent, FICOSA refuse :

- Tout type de pratique frauduleuse dans les activités commerciales, notamment la publicité mensongère.
- Toute pratique visant à découvrir, révéler, céder ou diffuser tout secret de l'entreprise.
- Toute activité portant atteinte aux droits sur la propriété intellectuelle ou industrielle des tiers.
- Toute tentative de modifier les prix issus de la libre concurrence des produits et marchandises.

FICOSA veille à la sécurité des moyens de paiement, à la protection des données et à la prévention de la fraude. Elle met également en place des mesures nécessaires pour prévenir le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

3.5 Relations avec l'Administration

Dans leurs relations avec l'Administration et les autorités, les dirigeants et employés de FICOSA doivent respecter à tout moment la législation en vigueur et la réglementation interne de l'entreprise.

3.6 Relations avec l'Administration des finances publiques et la Sécurité sociale

FICOSA est tout à fait consciente de ses obligations vis-à-vis de l'Administration des finances publiques et la Sécurité sociale. Elle respecte donc strictement toutes ses obligations dans ce domaine et fait toujours appel à des professionnels compétents et reconnus pour leurs conseils en la matière. FICOSA s'engage également à faire un bon usage des subventions publiques dont elle pourrait bénéficier.

3.7 Vie familiale

FICOSA s'engage auprès de ses employés à promouvoir l'amélioration de leur qualité de vie et celle de leurs familles. Dans cette optique, la société favorise les mesures visant à concilier les exigences du travail et les besoins de la vie personnelle et familiale des dirigeants et employés.

3.8 Santé et sécurité

FICOSA veille à garantir à ses employés un environnement professionnel sûr, en respectant toujours la réglementation en vigueur en matière de sécurité et de santé au travail. À cet effet, l'entreprise forme ses employés à la prévention des risques sur le lieu de travail.

Les directeurs et les employés de FICOSA doivent :

- Prendre part à toutes les activités de formation organisées afin qu'ils assument leurs responsabilités professionnelles au mieux et en toute sécurité et en vue de garantir une utilisation responsable des matériels et équipements de l'entreprise.

- Être attentif sur le lieu de travail et signaler au département concerné toute préoccupation concernant la sécurité.

Il est strictement interdit :

- D'embaucher des personnes en situation de travail irrégulière.
- D'être en possession de drogues sur le lieu de travail, de consommer de l'alcool, des drogues et de prendre de manière inappropriée des médicaments même délivrés sur ordonnance pendant l'exercice des activités professionnelles.
- De dissimuler des accidents de travail ou incidents très graves, d'indiquer des informations inexacts dans les registres de sécurité et de ne pas respecter les règles de sécurité.

3.9 Engagement envers l'environnement

FICOSA veille à respecter l'équilibre écologique, à minimiser l'impact environnemental de toutes ses activités et à diffuser chez ses employés la culture du respect de l'environnement dans toutes leurs activités.

Les employés de l'entreprise connaissent et acceptent cette politique et agissent toujours conformément aux principes de respect de l'environnement et de développement durable, à travers des habitudes et des conduites favorisant les bonnes pratiques environnementales.

3.10 Confidentialité

Chez FICOSA, nous respectons la législation en vigueur en matière de confidentialité et de protection des données des employés, clients, fournisseurs et autres collaborateurs. Dans cette optique, nous demandons et utilisons uniquement les informations nécessaires à la gestion de nos activités et toujours aux mêmes fins autres que celles initialement prévues.

Nous faisons toujours part de nos questions ou de nos doutes concernant l'utilisation et le traitement des données et informations confidentielles.

3.11 Réputation

Tous les employés doivent veiller à préserver l'image et la réputation de FICOSA dans toutes leurs activités professionnelles. Ils doivent également veiller à ce que les clients, fournisseurs et collaborateurs en général respectent l'image et la réputation de FICOSA. Par conséquent, le nom, la marque, les logos ou tout autre symbole de l'entreprise ne pourront en aucun cas être utilisés pour des motifs ou des intérêts personnels, et devront être appliqués conformément à la réglementation interne.

4. PROTECTION DES INTÉRÊTS DE FICOSA

4.1 Conflits d'intérêts

FICOSA considère que l'entreprise et ses employés doivent entretenir des rapports loyaux basés sur des intérêts communs. En ce sens, la participation des dirigeants et employés à d'autres activités financières ou entrepreneuriales sera respectée à condition qu'elle soit légale et n'entre pas en conflit avec leurs responsabilités chez FICOSA.

Les dirigeants et employés devront communiquer au département de conformité l'exercice de toute activité qui, même de loin, serait susceptible d'entrer en conflit avec les intérêts de FICOSA ou porter atteinte à sa réputation. Dans ce cas, cette activité ne pourrait débiter avant que la société n'ait donné son autorisation.

4.2 Protection de l'information et des communications

FICOSA mettra à la disposition de ses employés toutes les ressources matérielles nécessaires à l'exercice de leurs activités professionnelles. Dans l'utilisation de ces ressources, les dirigeants et employés devront :

- Connaître et respecter le cadre juridique en vigueur et les procédures internes de l'entreprise en matière de stockage, conservation et accès aux données.
- Protéger les informations dont ils auront connaissance en raison de leurs fonctions.
- Garantir au personnel de FICOSA, à ses clients, fournisseurs et autres tiers le respect de la loi organique sur la protection des données.

5. COMITÉ DE CONFORMITE

Le Comité de Conformité de FICOSA sera chargé de contrôler la bonne application du code d'éthique professionnelle. Il veillera à ce qu'il soit respecté et diffusé auprès de tout le personnel de l'entreprise.

C'est à cet organe que seront adressés les signalements relatifs au non-respect du présent code et toutes les questions sur son interprétation.

Le comité pourra également intervenir à son initiative ou sur demande de toute personne concernée par le code d'éthique et ses décisions seront obligatoirement appliquées par FICOSA, ses dirigeants ou employés.

Le Comité de Conformité ainsi que la réception des signalements, les enquêtes internes et les réactions face au non-respect du code d'éthique feront l'objet d'une procédure spécifique.

6. COMMENT PROCÉDER FACE À UNE VIOLATION DU CODE D'ÉTHIQUE

Il relève de la responsabilité des dirigeants, managers et employés de connaître et appliquer les politiques et réglementations internes afin de s'assurer que les activités de la société se déroulent dans un climat éthique.

Afin que les signalements puissent être communiqués, FICOSA a mis en place un système de signalements visant à repérer les manquements aux réglementations internes ou corriger les actions et/ou décisions professionnelles susceptibles d'entraîner des implications éthiques ou des violations.

SYSTEME DE SIGNALEMENTS

Le système de signalements fait partie intégrante du système de respect des normes de FICOSA. Il s'agit de l'un des processus établis pour garantir l'application effective de la réglementation et des normes du présent code. Si un employé, un partenaire commercial ou un collaborateur¹ détecte des faits constituant un manquement grave au code d'éthique professionnelle, il devra le communiquer à cette adresse e-mail :

compliance.channel@ficosa.com

Ce canal est un e-mail dont l'utilisation sera annoncée et encouragée. Cependant, FICOSA donne la priorité à la prise de parole et examinera toutes les plaintes, même communiquées par d'autres canaux.

La conception et l'application de ce système de signalement respectent entièrement le cadre juridique en vigueur et les droits fondamentaux des personnes concernées. Les employés signalant toute violation potentielle dont ils pourraient avoir connaissance via ce canal peuvent s'identifier ou non. Les signalements anonymes sont acceptés. Cependant, FICOSA conseille l'identification, pour assurer une gestion et un suivi adéquats des plaintes, qui seront protégés par la confidentialité telle que le prévoit le système d'alerte. La société garantit que leur identité restera confidentielle, sauf demande motivée de l'autorité judiciaire compétente, sur décision de justice, et dans le cadre d'une procédure judiciaire et sous la protection de ladite autorité ; ou si la plainte est déposée en pleine connaissance de sa fausseté. Il n'y aura aucune représailles de la part de l'entreprise, à condition que l'informateur n'ait pas agi de mauvaise foi.

FICOSA encourage les informateurs à documenter la plainte et à fournir autant d'informations détaillées que possible pour faciliter l'enquête.

En cas d'abus, entendu comme toute allégation faite de mauvaise foi, des mesures disciplinaires ou toute autre mesure pourront être prises à l'encontre du plaignant, conformément à la convention collective et à la législation applicables.

Le Compliance Officer traitera rapidement les plaintes reçues, en assurera la vérification et prendra les mesures nécessaires à leurs traitements, conformément aux règles de gestion du Canal de

¹ Aux fins du présent code d'éthique et de la procédure de dénonciation, on entend par collaborateur, au sens le plus large, toute personne qui, directement ou indirectement, a une relation avec FICOSA.

Dénonciation. Le Compliance Officer convoquera tous les autres membres du Comité de Conformité et d'Éthique si la plainte reçue est jugée sérieuse.

Au vu du résultat, le Comité de conformité et d'éthique décidera s'il considère ou non l'allégation comme crédible, en adoptant les mesures disciplinaires pertinentes liées au travail.

..../....